

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 13	L'an deux mil onze et le deux novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VALLEY Jean, Maire.
Date convocation : 28/10/2011	Présents : MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mme GENTER - MM. BONNET - DEPOIRE - Mmes ZISKA - PRADA PRADA - HASENFRATZ - MM. GASIOR - VOISARD - Mme DEL TORCHIO.
Date d'affichage : 08/11/2011	Absents excusés : Mme NGUYEN VAN TUE. Absents non excusés : Mme BOBILLIER.
	Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

I – Renouvellement convention d'assistance technique avec le conseil général Domaine de l'eau : assainissement collectif

Le Conseil général nous propose de renouveler la convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif qui prend fin le 31 décembre 2011 pour une durée d'un an, reconductible par période successive d'un an (sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2016). Le barème défini pour la rémunération reste inchangé, à savoir : pour les collectivités dont la population DGF est supérieure à 167 hab : 0,30 €/hab/an.

Après avoir entendu la lecture de la convention et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ◆ APPROUVE la convention d'assistance technique avec le Conseil général dans le domaine de l'assainissement collectif,
- ◆ AUTORISE monsieur le maire à signer cette dernière.

II -Lotissement « Les Epoisses » : Choix de la maîtrise d'œuvre

Le maire présente au conseil municipal les offres reçues, suite à consultation, pour la maîtrise d'œuvre VRD des travaux du lotissement « Les Epoisses ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient l'offre du Cabinet DELPLANQUE et associés pour un montant forfaitaire de 10 000 € HT, représentant 10% du coût estimatif des travaux
- autorise le maire à signer les documents se rapportant à l'objet.

III-Demande de participation fonds de concours de la CCPH pour travaux VRD du lotissement « Les Epoisses »

Le maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, lors de sa séance du 7 juillet 2011, a décidé d'attribuer des fonds de concours aux communes pour les travaux d'investissement, voirie comprise. Dans ce cadre le maire propose de demander à la CCPH le fond de concours auquel la commune de Champey peut prétendre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter la CCPH pour un fond de concours pour les travaux de VRD du lotissement « Les Epoisses ».

Coût estimé : 110 000 € HT, maîtrise d'œuvre comprise.

financement CCPH :

25 005 €

financement COMMUNE : 84 995 €.

Le maire est autorisé à signer tous les documents se rapportant à l'objet.

IV -Amélioration du chauffage de la maison forestière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

décide d'installer un ballon tampon

accepte pour cette prestation l'offre de la Société COFELY dont le devis pour la fourniture et les travaux s'élève à 4 140,44 € HT

autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à l'objet.

V – Tarifs communaux 2012

Le maire demande au conseil municipal de fixer les différents tarifs communaux pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les tarifs suivants :

● Alambic

Redevance journalière **19,50 €**

● Salle polyvalente

le week-end pour repas personnes extérieures et bal **299 €**

le week-end pour repas de famille des habitants du village **216 €**

le week-end pour repas des associations et clubs du village **87 €**

le week-end pour spectacles, jeux (loto, tarots...) **87 €**

le week-end pour expositions grande salle **65 €**

le week-end pour expositions petite salle **32,50 €**

● Cimetière

concession simple **180 €**

concession double **360 €**

● Columbarium

alvéole **878 €**

place enterrée **300 €**

● Eau HT

taxe fixe : **28,00 €**

consommation de 0 à 60 m³ : **0,47 €**

consommation de 61 à 120 m³ : **0,44 €**

consommation de 121 m³ et plus : **0,42 €**

● Assainissement HT

taxe fixe : **28,00 €**

traitement au m³ : **0,47 €**

traitement au forfait pour cas particuliers, soit 75 m³ par personne à facturer.

● Cas particuliers

En cas de départ de la commune ou d'arrivée en cours d'année, les taxes fixes seront facturées au mois (1/12 du prix annuel par mois), qu'il incombe au contribuable de signaler son départ à la mairie afin que le relevé de sa consommation et le solde de son compte soit fait. Dans l'absence de cette démarche, tous les mois seront dus.

Tarif R1 chaufferie 2012

□ R1 prix de vente de l'énergie calorifique à chaque abonné : **0,051 € HT par Kwh.**